



MAIRIE DE GENTE

5 route de la Mairie

16130 GENTE

Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34

E-mail : mairiedegente@wanadoo.fr

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mil vingt et deux, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/09/2022

Présents : BERNARD Carmen, SEGUIN Gaël, NOËL Christine, FREDERIC Romain, JASMIN Nathalie, GOURRAUD BABIN Maryse, COUVRY Anthony, FRADIN Elisabeth, CHABROL Isabelle, OSES Laura, JASMIN Maria-Rosa, SEGUIN Gérard, LALIDA Patrick, BARRÉ Françoise.

Absents excusés : DA COSTA Paulo.

Secrétaire de séance : CHABROL Isabelle

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Madame CHABROL Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

Madame Le Maire, demande à ce que plusieurs points soient rajouté à l'ordre du jour :

Point 6 : Passage en investissement d'une débroussailleuse, d'une armoire et d'une vitrine pour l'école ;

Point 7 : Trésorerie : Exonération de la taxe d'ordures ménagères pour la boulangerie et le salon de coiffure ;

Point 8 : SDEG : Mise à jour du devis pour l'éclairage public du Lotissement La Petite Croix ;

Point 9 : Taxe sur les logements vacants

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour que ces points soient mis à l'ordre du jour de ce Conseil.

1- Comptabilité : Passage de la M14 à la M57 (nouvelle nomenclature) :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle nomenclature sera mise en place par la Direction Générale des Finances Publique à partir de janvier 2024. La M57 permettra aux collectivités d'avoir une comptabilité plus détaillée.

Madame Le Maire demande la mise en place de cette nouvelle nomenclature à partir du 1 janvier 2023. Délibération acceptée à l'unanimité.

2- Echange de terrain impasse des Pins :

Madame le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal, qu'il doit être procédé à l'échange entre un particulier et le domaine public afin que l'impasse des Pins soit de nouveau dans le domaine public. En contre partie la commune rétrocède à titre gracieux 92m² parcelle C1029 et la commune récupère une partie de l'impasse des Pins soit la parcelle C1026 pour 14m² et la parcelle C1030 pour 2m². Délibération acceptée à l'unanimité.

3- Avenant pour obtenir la subvention du Département – RD148 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de débloquer une subvention auprès du Département. Délibération acceptée à l'unanimité.

4- Subvention exceptionnelle club de pétanque

Madame Le Maire, informe que le club de pétanque a procédé à la remise en état des terrains de pétanque pour un montant de 450,38 €, le Conseil Municipal décide de subventionner ses travaux. La délibération est acceptée à l'unanimité.

5- Questions diverses :

a. Point sur le Compte Administratif de la Commune :

Madame Le Maire souhaite faire un point sur les Compte Administratif de la Commune afin d'informer l'ensemble du Conseil sur les dépenses qui ont été faites depuis le début de l'année.

b. Marché des producteurs :

Madame Le Maire donne la parole à Madame Christine NOËL pour permettre de faire un point sur le marché des producteurs.

La Commune prend en charge les frais qui concerne la convention signé entre la commune et la chambre de l'agriculture soit 720€. Cette prise en charge permet de donner une participation aux 3 associations présentes lors de la mise en place du marché soit 146€.

La municipalité souhaite ne plus passer par la chambre de l'agriculture pour organiser ce genre d'évènement.

Le Conseil Municipal souhaite organiser un marché fermier, cet évènement aura probablement lieu le vendredi 21 juillet 2023. Une réunion avec les associations aura lieu le mercredi 21 septembre 2022 afin de mettre en place cette manifestation.

c. Eclairage public : Illumination :

Madame Le Maire interpelle son Conseil Municipal au sujet des éclairages de la commune. Au vu de la conjoncture actuelle elle souhaiterait voir pour faire des économies d'énergie.

En ce qui concerne les illuminations de Noël, l'ensemble du Conseil Municipal est favorable pour que le village ne soit pas éclairé cette année. Une discussion aura lieu pour savoir si la Mairie et l'Eglise devront être éclairées pendant la période de Noël et du jour de l'an.

Il est prévu de voir pour le remplacement des éclairages au niveau du stade de foot, les luminaires n'étant pas en led la consommation risque d'être importante. En attendant le devis et le remplacement il est envisager de supprimer des éclairages et la réorientation des ampoules pour diminuer la facture.

Sous le préau de la salle des fêtes il y a 4 spots qui sont en halogène, du fait qu'ils sont défectueux la municipalité prévoit leur remplacement par du led.

d. Salle des Fêtes :

La municipalité prévoit la réfection de la cuisine de la salle des fêtes pour le mois d'octobre, il est demandé une intervention d'un plombier et d'un électricien.

e. Travaux RD 148 : Modification du chemin piéton

Une modification du tracé concernant le chemin piéton est prévue évitant ainsi d'arracher des arbres qui se trouvent dans le parc. Le chemin piéton se fera sur le chemin qui est dessiné de manière naturelle dans le parc de la Mairie.

POINTS RAJOUTÉ EN DÉBUT DE SÉANCE

6- Passage en investissement pour l'achat d'une débroussailleuse, d'une armoire et d'un panneau d'affichage extérieur :

Madame Le Maire informe des besoins qu'il y a au service technique et à l'école dans l'achat de matériel afin de pouvoir récupérer la TVA il est demandé que ces achats soient validés par le Conseil Municipal. La délibération est acceptée à l'unanimité.

7- Trésorerie : Exonération taxe d'enlèvement d'ordures ménagères aux locataires des commerces – bâtiments communaux :

Madame Le Maire propose d'exonérer les locataires de la boulangerie et du salon de coiffure de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. Ces derniers étant impactés par les travaux sur la RD 148 depuis plusieurs mois.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

8- SDEG 16 : Mise à jour du devis pour l'éclairage public : Lotissement La Petite Croix

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEG16 nous a fait parvenir la mise à jour du devis concernant la mise en place de l'éclairage public au niveau du Lotissement de la Petite Croix. Le devis a augmenté de 3 516,39 € par rapport à celui de 2020.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Prochain Conseil Municipal le 14 novembre 2022 à 18h30

CM DU 19.09.2022

Le Maire,
Carmen BERTAUD



Délibération 19-09-2022-01 – Expérimentation de référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 – Approuvé à l’unanimité

Délibération 19-09-2022-02 – Echange de parcelles entre un particulier et le domaine public de la commune – Approuvé à l’unanimité

Délibération 19-09-2022-03 – Signature avenant financier Aménagement de sécurité RD148 – Approuvé à l’unanimité

Délibération 19-09-2022-04 – Subvention exceptionnelle club de pétanque – Approuvé à l’unanimité

Délibération 19-09-2022-05 – Acquisition de matériels imputation en investissement – Approuvé à l’unanimité

Délibération 19-09-2022-06 – Exonération taxe d’enlèvement d’ordures ménagères locataires commerces bâtiment commercial – Approuvé à l’unanimité

Délibération 19-09-2022-07 – SDEG 16 Mise à jour devis pour éclairage public – Lotissement La Petite Croix – Approuvé à l’unanimité.

Délibération 19-09-2022-08 – Institution de la Taxe d’Habitation sur les logements vacants – Approuvé à l’unanimité.